

COMITÉ SPÉCIAL SUR LES DROITS ET LES IMMUNITÉS

LA COMPOSITION DU COMITÉ

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports), au nom du président du Conseil privé, propose:

Que les députés devant faire partie, avec l'Orateur, du comité spécial sur les droits et immunités des députés soient les suivants: MM. Baldwin, Beaudoin, Fairweather, Gray, Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), Prud'homme et Reid.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Avant de passer à l'étude des questions inscrites au *Feuilleton*, lors de la présentation des bills un peu plus tôt, deux bills présentés par des ministres ont été adoptés en première lecture, mais je ne sais pas si l'on a demandé: «Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?» Pour le bon ordre de nos travaux, nous pourrions peut-être en revenir à la présentation des bills pour régler cette question.

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'IMPOSITION DE CERTAINS RÈGLEMENTS SÉCURITAIRES AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS ÉTRANGERS

M. l'Orateur: La Chambre ayant consenti à ce que le ministre des Transports (M. Lang) présente ce bill, la motion de première lecture du bill a été adoptée, mais la question «Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?» n'a pas été posée. Est-on d'accord pour le faire à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES OU MÉDICAMENTS BREVETÉS ET LA LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE REPORT DE LA DATE D'EXPIRATION DES PERMIS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill S-35 (du Sénat), tendant à modifier la Loi sur les marques de commerce, soit maintenant lu pour la 2^e fois.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Plus tard.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de deux questions inscrites au *Feuilleton* et auxquelles on n'a pas répondu. La première est la question n° 3,359 qui demande quelles transactions commerciales ont été effectuées entre le gouvernement et William Teron Associates, William Teron Limited, M. Teron lui-même ou toute autre société avec laquelle il a eu des rapports, et combien de derniers publics ont été dépensés à cette fin. Je signale que cette question a d'abord disparu complètement du *Feuilleton*. On a justifié, si l'on peut dire, cette disparition par une référence inexacte à Beauséjour. J'en ai discuté avec le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, puis avec ce dernier également, et la question a été réinscrite au *Feuilleton*. Six mois se sont écoulés, et j'attends toujours une réponse. J'ai donc de bonnes raisons, je pense, de prendre la parole aujourd'hui pour demander des explications.

La deuxième question, n° 3520, est très simple. Elle demande le nom de l'employé du cabinet du premier ministre qui a décidé d'interdire au réseau CTV de filmer l'ameublement des bureaux des membres du cabinet, alors que certains d'entre eux l'avaient autorisé. Je pense que cette question est pertinente, car la population est en droit de savoir où va son argent.

● (1530)

Une voix: La question est idiote.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Vous avez droit à votre opinion, mais ce n'est pas celle des Canadiens.

Une voix: Rendormez-vous.

M. Cossitt: Je termine en disant que, s'il suffit simplement de nous donner le nom du responsable, cela demande 24 heures, et pas six mois. Pour en revenir à la première question que j'ai posée au sujet de William Teron, ce n'est pas que j'y tiens, mais je commence à me demander si le refus de répondre n'est pas motivé par les rapports bien connus que existent entre, d'un côté M. Teron et de l'autre, le premier ministre et son cabinet.